



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00649

Numéro SIREN : 440 283 752

Nom ou dénomination : C.S.F.

Ce dépôt a été enregistré le 28/08/2013 sous le numéro de dépôt 4566

C.S.F.

SAS au capital de 100.347.710 Euros
Siège social : MONDEVILLE (14120) - Z.I. Les Portes du Parc
440 283 752 RCS CAEN

DÉPÔT DU :

28 AOUT 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES
EN DATE DU 28 JUIN 2013**

Les soussignés :

- La **SOCIETE D'EXPLOITATION AMIDIS ET COMPAGNIE**
Représentée par Monsieur Alain RABEC,
Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
Propriétaire de 19.886.533 actions
 - La **Société PROFIDIS**
Représentée par Monsieur Alain GAUVIN,
Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
Propriétaire de 180.506 actions
 - La **Société LOGIDIS**
Représentée par Monsieur Alain GAUVIN,
Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
Propriétaire de 1.417 actions
 - La **Société SOFIDIM**
Représentée par Monsieur Jean-Claude LE NECHET,
Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,
Propriétaire de 1.086 actions
- Total égal au nombre d'actions
composant le capital social 20.069.542 actions

En leur qualité de seuls associés détenant la totalité des actions composant le capital social de la Société C.S.F.

Monsieur Alain RABEC intervenant également aux présentes en sa qualité de Président de la société C.S.F.,

Après avoir :

➤ indiqué que l'ordre du jour des décisions objet des présentes est le suivant :

En Matière Ordinaire

- Lecture du rapport de gestion présenté par le Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2012,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission de vérification et de contrôle pour l'exercice social clos le 31 Décembre 2012,

- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- Approbation desdits comptes et conventions - Quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Nomination de nouveaux commissaires aux comptes titulaire et suppléant en remplacement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant dont les mandats arrivent à expiration,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

➤ pris connaissance des documents suivants :

- les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 2012,
- le rapport de gestion présenté par le Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012,
- le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- le texte des décisions proposées,
- les statuts,

Etant précisé que la société KPMG SA, commissaire aux comptes de la société, a reçu communication de tous les documents nécessaires à la réalisation de sa mission,

Ont statué sur les décisions suivantes :

EN MATIERE ORDINAIRE :

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion présenté par le Président sur les comptes de la Société pour l'exercice social clos le 31 Décembre 2012 et sur l'évolution de ses activités,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission de vérification et de contrôle des comptes clos le 31 Décembre 2012,

approuvent ces rapports dans toutes leurs parties et sans réserve, ainsi que les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils sont établis et leur ont été présentés.

Ils donnent en conséquence quitus et entière décharge au Président pour sa gestion durant l'exercice social clos le 31 Décembre 2012.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, déclarent en approuver purement et simplement les termes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Les associés, approuvant la proposition du Président, décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit un bénéfice net comptable de 136.939.780,08 euros de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	136.939.780,08 euros
Apurement du poste Report à Nouveau débiteur	- 87.243.924,42 euros
Total restant à affecter	49.695.855,66 euros
Prélèvement sur le poste Autres Réserves	+ 76.608,50 euros
Total distribuable	49.772.464,16 euros
Distribution aux actions d'un dividende de (soit 2,48 € x 20.069.542 actions)	49.772.464,16 euros

Le montant du dividende de 49.772.464,16 euros, qui représente un dividende de 2,48 euros par action avant prélèvements sociaux perçus à la source, constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % visé au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, dans les conditions et limites légales et sous la responsabilité des associés.

Le dividende est mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, les associés prennent acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les revenus éligibles à la réfaction visée à l'article 158.3-2° du CGI, ont été, par action, les suivants :

Exercice	Dividende distribué	Revenu éligible à la réfaction visée à l'article 158.3-2° du CGI
2009	6,32 €	6,32 €
2010	0,55 €	0,55 €
2008	Néant	

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

Les associés, approuvant la proposition du Président, décident :

- d'une part, de ne pas renouveler les mandats de la société KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire de la société, et de Monsieur Simon LUBAIS, Commissaire aux comptes suppléant de la société,
- d'autre part, de procéder à la nomination :
 - de la société KPMG AUDIT ID, dont le siège social est à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92939) - 3 Cours du Triangle - Immeuble le Palatin, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la société,
 - de la société KPMG AUDIT IS, dont le siège social est à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92939) - 3 Cours du Triangle - Immeuble le Palatin, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société,

et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à ce que les associés soient appelés à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2018.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet de procéder aux formalités légales.

Ils confèrent plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITÉS sis à CAEN (14000) - 47 Rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc...), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions ci-avant adoptées, de procéder à toutes inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance, et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le présent procès-verbal est signé par les associés présents et le Président.

Fait à Massy, le 28 juin 2013.

Jean-Claude LE NECHET
représentant la société SOFIDIM

Alain GAUVIN
représentant les sociétés PROFIDIS
et LOGIDIS

Alain RABEC
Président et représentant
la société SOCIETE D'EXPLOITATION
AMIDIS ET COMPAGNIE
POUR COPIE CONFORME